



Canadian Institute for Procurement and Materiel Management Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel

Description de travail Vice-président

Le vice-président est membre du conseil d'administration et un directeur du comité exécutif. Le vice-président est responsable de diriger, d'orienter et de superviser les activités et les comités sous son autorité fonctionnelle. Si le président du conseil est absent ou incapable d'agir ou refuse d'agir, le vice-président du conseil agit à titre de vice-président à toutes les réunions du conseil d'administration et des membres. Le vice-président a les autres fonctions et pouvoirs que le conseil peut lui confier.

Responsabilités :

- Fait rapport au conseil d'administration.
- Assure le leadership du conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités.
- Agit à titre de président en son absence.
- Établit des partenariats avec des organismes gouvernementaux et privés.
- Élabore des plans stratégiques.
- Participe activement au comité exécutif.
- Participe aux réunions du conseil d'administration et du comité.
- Aide à orienter et à encadrer les mesures prises par le conseil d'administration en ce qui a trait aux priorités et préoccupations en matière de gouvernance.
- Recherche des bénévoles pour les comités et coordonne les affectations des membres individuels du conseil d'administration.
- Participe étroitement avec les présidents des comités à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail.
- Travaille avec les équipes compétentes pour atteindre les objectifs du comité.
- Tient le président et les membres du conseil au courant de questions importantes.